

**10 Mai 2026**

**COLIGNY**



**7<sup>ème</sup> Course de Côte VHC**

***Organisée par l'ASA Aindinoise***

# **ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE AINDINOISE**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

L'Association Sportive de l'Automobile Aindinoise, avec le concours de l'écurie Revermont, organise le dimanche 10 mai 2026 une compétition automobile de Course de Côte Régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### **7<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale VHC de COLIGNY**

Cette épreuve compte pour le Championnat de la ligue du sport automobile Rhône Alpes.

Le présent règlement a été enregistré à la ligue du sport automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation n° R13 en date du 2 février 2026, et a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 99 en date du 2 février 2026.

#### **Organisateur technique**

---

**Nom : BOURGUIGNON Bernard. Licence n° 0501/22919.**

**Adresse : 15 chemin des Mares. 01250 Ramasse**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE :**

##### **1.1P. Officiels :**

Conforme au règlement particulier de la 45<sup>ème</sup> Course de Côte de Coligny.

##### **1.2P. Horaires :**

Conforme au règlement particulier de la 45<sup>ème</sup> Course de Côte de Coligny.

##### **1.3P. Vérifications :**

\* Vérifications administratives: Salle des Fêtes de Coligny le samedi 9 mai 2026 de 15h00 à 18h45 et le dimanche 10 mai 2026 de 7h15 à 8h15.

\* Vérifications techniques: Salle des Fêtes de Coligny le samedi 9 mai 2026 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 10 mai 2026 de 7h15 à 8h20.

\* Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Chaumont, Eurorépar, 685 route du Revermont, 01270 Coligny.

Taux horaire de la main-d'œuvre: 60€ TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

\* Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le 10 mai 2026 à 8h20.

#### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :**

##### **3.1p. Engagements :**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**Monsieur Didier CHRISTIN  
60 allée des Aubépines  
01240 CERTINES**

**Tél : 06.33.24.03.71**

**Mail => didier.christin@orange.fr**

Jusqu'au mardi 5 mai 2026 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 220,00€,

**réduits à 110,00 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur,

**réduits à 100,00 €** pour les licenciés de l'ASA Aindinoise acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

**(Chèque à l'ordre de l'écurie Revermont).**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :**

### **4.1P. Voitures admises :**

Le nombre des voitures admises est fixé à **130**, y compris les voitures modernes.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (*voir "Conditions d'admission des voitures"*).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

**Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.**

### **4.2P. Carburant. Pneumatiques. Equipements :**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### **4.3P. Numéros de course :**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.4P. Mesures et dispositifs de sécurité :**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

### **4.5P. Equipement du pilote :**

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES :**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

- Publicité obligatoire (non rachetable): indiquée par additif

- Publicité optionnelle: indiquée par additif

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :**

### **7.1P. Essais :**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### **7.2P. Conférence aux pilotes (briefing) :**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 10 mai 2026 à 13h30.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. Course :**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

Procédure de départ: feux tricolores.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :**

#### ***Pour les essais chronométrés***

---

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

#### ***Pour la course***

---

La compétition se disputera en quatre montées, si les horaires le permettent, et le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à proximité de la ligne de départ, sur la D n° 86 pour tous les concurrents.

#### **Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

### **ARTICLE 10P. PRIX :**

Pas de remise de prix en numéraire. Tous les concurrents participants seront récompensés.

#### ***10.1P. Remise des prix :***

Remise des prix le 10 mai 2026 à la Salle des Fêtes de Coligny, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé voitures modernes.

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.